

La Région Provence Alpes Côtes d'azur :

Un dynamisme régional certain :

Le Conseil régional soutient fortement le développement de l'ESS et la structuration des acteurs. Il constitue le plus fort partenaire public des structures de l'ESS en région PACA.

Depuis 1998, la **Région** soutient les activités du champ de l'ESS. En 2004, la Région a ainsi mis en place le programme Créactives, lequel vise à soutenir l'émergence et le développement d'activités de l'ESS, durant leur phase de démarrage effectif. Puis en 2005, la Région a lancé un Séminaire permanent de l'ESS, auquel ont participé près de 1200 acteurs de l'ESS. Cette démarche de concertation de 24 mois a permis l'adoption par les conseillers régionaux, le 9 février 2007, du Programme Régional de développement de l'ESS (PROGRESS).

Le PROGRESS a pour objectifs :

- De structurer le champ de l'ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- De soutenir la mise en place de projets depuis leur naissance jusqu'à leur pérennisation, les doter d'un environnement favorable ;
- D'œuvrer à la formation et à la professionnalisation des salariés et responsables de structures.

Ainsi, les aides développées par la Région permettent de soutenir les porteurs de projet au moment de la formalisation du projet, du démarrage de l'activité, du développement de la structure, ou encore en cas de transmission/reprise d'activité.

Soucieuse de soutenir les projets d'ESS d'initiative locale, la Région s'attache à :

- développer le champ de l'Économie Sociale et Solidaire dans les Contrats de territoires,
- favoriser l'expérimentation et les projets novateurs : groupes d'acteurs locaux souhaitant porter un projet d'Économie Sociale et Solidaire novateur sur leur territoire,
- soutenir les projets d'ESS d'initiative locale : aide à l'embauche d'un agent de développement pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire souhaitant se doter de compétences afin de développer un projet en prise avec leur territoire.

Enfin, le PROGRESS vise à créer autour des porteurs de projets un environnement favorable au développement de l'ESS. La région a ainsi mis en place un outil, le Dispositif Régional d'accompagnement des structures de l'ESS, qui vise à mettre en place des plateformes locales de structures d'accompagnements (ex.: RAMSESS).

Afin d'assurer la mise en œuvre du PROGRESS, un Comité permanent de concertation régional (COPECS) a été mis en place.

Par ailleurs, le Séminaire Permanent de l'Économie Sociale et Solidaire a permis à la Région d'établir une liste de valeurs spécifiques à l'ESS ; cela se traduit par la mise en place de neuf objectifs de référence à atteindre.

- production de biens et services d'utilité sociale et sociétale, répondant à des besoins identifiés ;
- prise en compte des coûts et avantages sociaux et/ou environnementaux ;
- mode de gouvernance démocratique de l'activité favorisant la participation des parties prenantes du projet à la définition des orientations de la structure ;
- appartenance à un réseau de l'Économie Sociale et Solidaire reconnu par la Région ;
- gestion des ressources humaines et de l'organisation du travail visant à renforcer les compétences et l'autonomie des salariés, des bénévoles, des administrateurs ;
- modalités d'information et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes sur les décisions concernant la vie de la structure ;
- innovation et expérimentation ;
- ancrage territorial du projet ;
- inscription du projet dans une démarche d'évaluation partagée.

Des disparités locales fortes :

Le soutien départemental et local des collectivités au développement de l'ESS est très variable suivant les territoires.

La Région PACA regroupe **6 Départements** (Alpes de haute Provence, hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse). Deux de ces départements sont particulièrement dynamiques dans le champ de l'ESS : les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Marseille constitue le cœur dynamique de l'ESS en région PACA.

Marseille, chef lieu régional et préfecture des Bouches-du-Rhône, constitue la seconde commune la plus peuplée de France¹. La Ville et l'agglomération de Marseille ne soutiennent pas le développement de l'ESS ; mais les structures domiciliées à Marseille bénéficient du soutien du Conseil Régional, du Conseil Général 13, ainsi que de la présence des têtes de réseaux (CRESS, APEAS...). La proximité des acteurs crée un terreau particulièrement favorable à l'émergence de projets ESS.

Mais Marseille est aussi une ville située au sud ouest de la Région PACA, sur la côte. Par conséquent, elle est difficile d'accès et assez éloignée des questions plus rurales auxquelles les acteurs de l'ESS du reste de la Région sont amenés à réfléchir. La diffusion de cette dynamique marseillaise aux autres territoires régionaux reste donc difficile.

Par conséquent, les structures qui regroupent plusieurs acteurs de l'ESS sont souvent domiciliées à Marseille, et une grande partie de leurs adhérents sont également marseillais.

L'APEAS, Agence Provençale pour une Economie Alternative et solidaire, constitue un acteur incontournable de la structuration des acteurs de l'ESS en Région PACA. C'est un lieu qui contribue au bouillonnement d'idées, à la mutualisation des projets.

La question d'un pôle physique, vitrine grand public de l'ESS

Ce qui manque sur Marseille : un lieu vitrine de l'ESS ouvert vers le grand public.

Actuellement, deux projets sont en tout début de réflexion :

Un projet de Maison de l'ESS et un projet de Cité de la Consommation responsable.

A priori, il est plus probable que le projet de la Cité de la consommation responsable soit retenu.

Mais ce type de projet pose plusieurs problèmes sur Marseille :

- la question du foncier :

Sur Marseille, le foncier est rare et cher. Et la Ville et l'agglomération de Marseille ne soutiennent pas ce type de projet. Donc absence de levier public pour mobiliser du foncier.

¹ D'après le recensement INSEE 2006.

- la question financière :

Les partenaires publics (Conseil régional et Conseil Général 13) sont favorables à l'émergence de ce type de lieu mais acceptent d'investir à condition que les futures structures qui y seront hébergées soient à même d'apporter des garanties financières ! C'est-à-dire que les structures investissent dans l'achat du bâti !

- la question de la gouvernance :

A Marseille, les acteurs multiplient les caquette (le directeur d'une structure est président d'une autre et administrateur d'une autre...). Cette « consanguinité » pose problème dans le cadre d'un tel projet : difficulté à se mettre d'accord sur un projet commun.

Il faut donc trouver des structures solides financièrement, qui développent une activité attrayante pour le grand public, et qui soient intéressées et capables de monter un projet collectif !